

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-deux juin deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 34.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER.

Absents : M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michaël LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA, Monsieur Bernard WATLET.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacques BARILLY ayant donné pouvoir à Mme Claude DRUMEL, Mme Maria SCHOUMAKER ayant donné pouvoir à M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Michel BELDJOURI ayant donné pouvoir à Mme Claudine CHATELAIN, Mme Noémie MAYET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PARENT, Mme Cindy DAVESNE ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN.

Secrétaire élue : Mme Claude DRUMEL.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEPAGE demande ensuite l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Tarifs de location du Gîte de Rubécourt et Lamécourt,
- Approbation des avenants relatifs à l'hébergement de loisirs pour les sociétés Feuillardet et Wiesmiewski.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALES DES CHARGES TRANSFEREES DU 31 MAI 2018 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte rendu de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 31 mai 2018.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Le transfert du camping municipal de SEDAN,
- Les zones d'activités : restitution sur les années précédentes et révision des calculs précédents,

- Compétence transport : Abribus,
- GEMAPI.

Le montant de la compensation de Bazeilles reste inchangé à 1.354.537,00 € pour 2018 : la commune n'est pas impactée par les décisions prises lors de la dernière réunion de la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction de ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Pour l'année 2018, le montant à répartir entre les communes membres d'Ardenne Métropole est de 2.075.778 €.

Concernant Bazeilles, le montant du FPIC à encaisser pour 2018 est de **25.963 €** ; pour rappel en 2017 le montant notifié s'élevait à 33.214 €. Monsieur le Maire précise que la baisse est générale pour toutes les communes du territoire d'Ardenne Métropole en raison de la perte de population.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DE LA FACTURATION DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCATAIRES DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la commune de Bazeilles dispose d'une dizaine de logements en location. Pour ces logements, la commune paie les impôts fonciers qui prennent en compte le montant des ordures ménagères.

Monsieur le Maire invite les élus à délibérer sur la possibilité de facturer le montant des ordures ménagères pour chaque logement loué à la commune.

Les élus adoptent à l'unanimité la facturation des ordures ménagères pour les logements loués sans reprise des arriérés.

DELIBERATION N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE GIVONNE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention transmise par Madame la Directrice de l'Ecole primaire de Givonne relative à la participation de la commune pour les sorties scolaires des élèves domiciliés à Bazeilles et scolarisés à l'Ecole de Givonne. Cette participation s'élève à 10 € par enfants soit 100 € pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE EDMOND MICHELET :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la réalisation des travaux de réfection de la Rue Edmond Michelet, dont l'état est fortement dégradé en raison du passage fréquent des poids lourds qui empruntent cette voie pour rejoindre la zone industrielle. (Notamment l'entreprise UNILIN). Les élus reconnaissent de manière unanime la nécessité de réaliser des travaux et la dangerosité de cette voie. Cependant, les élus souhaitent qu'un accord soit trouvé avec le département pour la réalisation des travaux et la répartition du coût financier.

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour aboutir à un accord avec le Président du Conseil départemental sur une proposition de préfinancement par la commune et la mise en place d'un plan de remboursement des travaux. Sans prise en charge d'un accord commun, à son grand regret, la commune ne réalisera pas les travaux.

Madame PARENT demande également l'installation de poubelles le long du stationnement réservé aux poids lourds.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DES BOULANGERS A BAZEILLES :

Dans le cadre des travaux de voiries prévus Rue des Boulangers, la FDEA a été sollicitée pour réaliser des travaux de dissimulation sur le réseau électrique. Le montant de ces travaux s'élève à 34.344 € ; la FDEA facture une participation de 60 % à la commune soit un montant de 20.606 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et de lui donner l'autorisation de signer la commande auprès de la FDEA.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RECHERCHE DE MECENES ET DE PARTENAIRES FINANCIERS – HISTORIAL DE BAZEILLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des résultats relatifs à la publicité réalisée dans le cadre du projet de création d'un Historial à Bazeilles. Une consultation a été lancée pour la recherche de mécènes et de partenaires financiers pour le financement de ce projet. Le montant global des travaux est fixé à 3 M€ et le mécénat attendu représente 1,5 M€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché à Serge Kirszbaum Consultant, qui dispose d'une expérience solide de 30 ans dans la recherche de mécènes, et dont l'offre a été approuvée par la commission d'appels d'offres. Il a notamment réalisé les missions suivantes :

- Le Centenaire de la première Guerre Mondiale : collecte de 3 millions d'euros,
- Le Musée de la Grande Guerre à Meaux : collecte de 2,8 millions d'euros,

- La Fondation Charles de Gaulle : collecte de 6 millions d'€uros,
- Le Mémorial de Verdun : collecte d'un million d'€uros.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : ETUDE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT A MONTVILLERS :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUÉNIOT, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, qui présente le projet d'aménagement de Montvillers. Ce projet consiste en la réalisation d'un site multi activités implanté à Bazeilles, sur le site de la salle Montvillers.

Afin de connaître les différentes options réalisables et pour obtenir un chiffrage, il est envisagé de réaliser une étude de faisabilité.

Il est proposé de recourir à Zoom Architecture qui réalise notamment les travaux d'aménagement du futur Campus de Charleville-Mézières.

Le coût de cette étude est de 17.270,00 € HT, soit 20.724,00 € TTC. Les résultats de cette étude sont attendus en fin d'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : TRAVAUX D'UN BATIMENT DE STOCKAGE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BANA, maire délégué de Rubécourt et Lamécourt qui rappelle que des crédits ont été inscrits au Budget primitif 2018, afin de réaliser les travaux d'un bâtiment de stockage aux ateliers municipaux.

Les travaux vont être lancés après la confirmation qu'une ligne électrique à haute tension souterraine n'est pas recensée sur le site initialement prévu.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 : EXPLOITATION BAZEILLES 3 :

Suite à l'acquisition par la commune de Bazeilles des terrains du Département, Monsieur le Maire propose aux élus les possibilités d'exploitation des terrains suivantes : (1 an révocable)

- la location des terrains à la société de chasse,
- la vente d'herbe sur pied aux agriculteurs Messieurs MUSQUAR et LEPAGE.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES AU PARC D'ACTIVITES BAZEILLES 3:

Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur BONNE, Premier adjoint et quitte la salle. Monsieur BONNE présente la demande d'achat de terrains à la zone d'activités transmise par les propriétaires de l'EURL de la Ferme Turenne.

Après avoir débattu, les membres du Conseil municipal se sont exprimés à bulletin secret sur la vente des terrains, dont le résultat est le suivant :

- sur 33 votants, 23 se sont prononcés pour, 6 contre, 2 abstentions et 2 votes blancs.

En ce qui concerne le prix de vente, le conseil municipal, l'accepte à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : RENOUELEMENT DU LABEL VILLE SPORTIVE DE BAZEILLES :

Après le point 11, Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Président du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est lui a adressé un courrier afin de solliciter la commune pour le renouvellement du label « Commune ou ville sportive » pour la période 2018-2022. Après en avoir délibéré, la demande de renouvellement du Label est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 : APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DU GITE DE RUBECOURT :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame DRUMEL qui présente les tarifs de location du Gîte de RUBECOURT ET LAMECOURT applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les tarifs sont les suivants :

- Location la semaine hors saison : 390 €,
- Location la semaine de juin à septembre : 440 €,
- Location la semaine (vacances scolaires) : 440 €,

Location à la semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 16h, et départ le samedi matin, au plus tard à 10h.

Madame DRUMEL précise que le tarif pour 2 nuits est de 220 € et toute nuitée supplémentaire sera facturée 90 €.

Ces prix incluent les charges de chauffage, eau et électricité.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : APPROBATION DES AVENANTS POUR LES TRAVAUX DE L'HEBERGEMENT DE LOISIRS POUR LES SOCIETES FEUILLARDET ET WISMIEWSKI:

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les deux avenants qui ont été signés pour les travaux d'aménagement du Gîte de Bazeilles comme suit :

- Lot 2 : WISMIEWSKI : +673,70 € HT,
- Lot 4 : FEUILLARDET : -525,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements : Monsieur TOTET, Prévention routière, Mme PRESSACO, Les Restos du Cœur, Judo club.

Informations diverses :

- Déploiement de la fibre par la société LOSANGE,
- Salon des Vins,
- Fête nationale,
- Réunion de concertation n°1 pour la révision du PLU communal, prochaine réunion de concertation le 17 septembre 2018 à 14h30,
- Construction menaçante à Villers-Cernay,
- Accès ADT 08,
- Réunion conjointe des commissions urbanisme et environnement,
- Installation de 3 bornes pour l'application développée par le Conseil départemental autour du « Tourisme de mémoire en Ardennes »,
- Augmentation des effectifs de l'Ecole de Bazeilles,
- Spectacle de l'ALSH le 26 juillet 2018 à 18h,
- Remise des dictionnaires au élèves de CM2 le 5 juillet 2018 à 17h30.

Questions diverses :

- Madame HIBLOT : branches tombantes Route de La Moncelle,
- Monsieur FAUCHERON : belle commémoration de la cérémonie du 8 mai,
- Madame DRUMEL : passage du comité des villes et villages fleuris pour le maintien de la 3^{ème} fleur,

La séance est levée à vingt-deux heures trente.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.